

Décision

Générale

colonial

Décision n° 923/SG/FP portant nomination des instituteurs stagiaires de 2e classe.

n° 923/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
11 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les élèves instituteurs et institutrices de 2° classe ci-après désignés, déclarés admis aux épreuves écrites du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique, session 1968, sont nommés, pour compter du 1er octobre 1968, instituteurs et institutrices de 2e classe stagiaire (indice 450) : Mlle Nagate Mohamed, Mlle Nadra Ali Abdallah, M. Abdi Ali Hassan, M. Chide Hadji Abdi, M. Mohamed Aden Hersi, M. Mohamed Eusman Oufane, M. Salem Abdallah Yousseuf, M. Salem Ahmed Mohamed. Art. 2. — Les élèves instituteurs dont les noms suivent, qui n'ont pas été déclarés admis aux épreuves écrites du C.E.A.P. sont autorisés à redoubler leur stage à la session normale : M. Ali Barkat Djama, M. Mohamed Farah Areh, M. Saïd Dirieh Guedi.